

ACCIDENTS DU TRAVAIL

L'an dernier, le nombre de sinistres professionnels avec arrêt de travail a baissé, selon la direction des risques professionnels de l'assurance maladie qui vient de publier son rapport d'activité pour 2012.

EMPLOI ET CHOMAGE

Au deuxième trimestre 2013, l'emploi dans les secteurs concurrentiels a diminué de 0,2 %, selon les chiffres de l'Insee et de la Dares publiés le 11 septembre. Un recul de même ampleur a eu lieu dans les secteurs marchands.

Dans un rapport diffusé le 5 septembre, l'Igas se penche sur les freins au retour à l'emploi des seniors et propose notamment de favoriser leur recrutement dans le cadre du contrat de génération et de renforcer leur accompagnement vers l'emploi.

POLITIQUE « SOCIALE »

Le gouvernement a présenté, le 11 septembre, en Conseil des ministres, les perspectives économiques et les grandes orientations qui vont sous-tendre les prochaines lois de finances et de financement de la sécurité sociale pour 2014. La baisse de la cotisation patronale d'allocations familiales en compensation de la hausse annoncée de la cotisation patronale d'assurance vieillesse est confirmée.

REMUNERATION

Lorsque l'employeur n'a pas fixé, sur un exercice donné, les objectifs permettant au salarié de bénéficier de la part variable de rémunération prévue au contrat, le juge détermine habituellement le montant de celle-ci par référence aux objectifs des années précédentes. Mais lorsque le salarié quitte l'entreprise dans l'année de son embauche, la Cour de cassation a admis, dans un arrêt du 10 juillet, que la prime puisse être retenue pour son montant maximal prévu au contrat.

Santé au travail : Absentéisme en hausse

Avec un taux de 4,53 % en 2012 contre 3,84 % en 2011, l'absentéisme a progressé dans le secteur privé en 2012, selon le dernier baromètre d'Alma CG. Problème, notamment pour les DRH, la progression de l'absentéisme – en moyenne 16,6 jours par salarié en 2012 contre 14 en 2011 – « refléterait autant le grippage de l'économie que les insuffisances des politiques RH et du management », relève **Entreprise & Carrières** (10 au 16-9).

Le sociologue Denis Monneuse, spécialiste du sujet, salue les actions menées par les entreprises pour améliorer les conditions de travail et limiter l'absentéisme : « *Les DRH ont pris conscience que l'absentéisme est co-construit par l'entreprise et n'est pas seulement le fait de l'abus systématique des individus !*

C'est une évolution positive, qui correspond aux discours des DRH que j'entends sur le terrain : ils sont déçus par la contre-visite médicale et prennent conscience qu'ils payent cher pour s'entendre dire que leurs salariés sont vraiment malades. Ils se sont

rendus compte que cette solution n'est pas une réponse en profondeur. D'où l'attention portée aux conditions de travail.

C'est la résultante de tous les accords et plans d'action sur le stress et la prévention des risques psychosociaux mis en place à l'issue du plan Darcos. J'ai d'ailleurs observé que l'absentéisme était de plus en plus scruté par les entreprises dans leurs tableaux de bord sociaux, parmi les signaux faibles les incitant à mener des actions de prévention. »

Former son successeur polonais

Fin février, la direction américaine de Waterman (propriété du groupe Newell Rubbermaid), spécialisé dans le matériel de bureau, a annoncé un plan de réorganisation qui prévoit six licenciements dans la Drôme, auxquels s'ajoutent 69 suppressions d'emplois sur le site du groupe à Saint-Herblain (Loire-Atlantique) et 20 à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine),. Mais « *au-delà de la casse sociale* », c'est « *le culot* » de la direction qui a mis le feu aux poudres, selon **L'Humanité** (9-9).

« Dans le cadre de la réorganisation en cours et le transfert de notre service clients de la Drôme vers la Pologne, il est prévu que quelques personnes de Pologne viennent se former dans la Drôme pendant une semaine ou deux », a indiqué Pierre Leclerc, DRH France du groupe Newell Rubbermaid.

« Pour les salariés français, la pilule ne passe pas et même le sucre de la direction n'adoucit pas son goût amer. Car, pour s'assurer du bon déroulement de son plan de formation, elle a promis une prime de 1 000 euros à ceux des futurs ex-salariés qui formeraient leurs successeurs. »

Le lendemain de cette annonce, plusieurs sites du groupe observaient un mouvement de grève.

Pas de dégressivité des allocations chômage

« En dépit d'un endettement record de l'Unédic, le ministre du Travail exclut toute baisse des allocations chômage », indiquent **Les Echos** (10-9). « *Alors que les partenaires sociaux ne devraient finalement lancer que début 2014 la renégociation des règles d'assurance chômage, Michel Sapin a tracé la voie, s'aventurant au passage sur la chasse gardée des gestionnaires de l'Unédic, en dépit de l'attachement affiché par l'exécutif à la démocratie sociale.*

Pour le gouvernement, un durcissement des règles présenterait un double risque : social, en attisant les tensions, et économique, en accélérant la bascule, déjà en cours, d'un nombre croissant de chômeurs vers les minima sociaux, qui pèsent sur les comptes de l'État.

Pour les mêmes raisons, Michel Sapin et la ministre de la Culture, Aurélie Filippetti, sont déjà montés au créneau début juillet pour défendre le régime des intermittents du spectacle. Dans ce contexte, les chances du patronat d'obtenir un retour à la dégressivité des allocations, que Pierre Gattaz (Medef) réclame, apparaissent très minces, sinon nulles. »

EGALITE ET DIVERSITE

Selon une étude de l'Insee publiée le 30 août, si, en 2011, le taux d'emploi des femmes s'est rapproché de celui des hommes, la situation des jeunes femmes non diplômées reste préoccupante. De plus, dans une autre publication du même jour, l'Insee révèle que la fin d'un CDD devient la principale raison du retour au foyer

EMPLOI ET CHOMAGE

Une circulaire Unedic du 2 septembre prévoit les conditions d'indemnisation des

salariés qui perdent leur emploi dans l'entreprise d'accueil au cours d'une période de mobilité volontaire sécurisée.

Au premier et aux deuxièmes trimestres 2013, le taux de chômage au sens du BIT a poursuivi sa progression, a révélé l'Insee le 5 septembre. Il a ainsi atteint en métropole 10,4 % au 31 mars 2013 et 10,5 % au 31 juillet 2013.

FORMATION

Développement et financement de l'apprentissage, simplification du réseau de collecte de la taxe d'apprentissage, moyens de sécurisation du parcours des jeunes : tels sont les trois axes de la concertation sur la réforme de l'apprentissage, présentés par le gouvernement dans un document de cadrage établi le 29 août.

LICENCIEMENT ECONOMIQUE

Dans une décision du 3 juillet, le Conseil d'État apporte diverses précisions en matière de contrôle par l'inspecteur du travail du respect de l'obligation de reclassement, lorsque le licenciement économique concerne un salarié protégé. Pour délivrer l'autorisation, il est ainsi rappelé que seules doivent être prises en compte les propositions écrites, présentées à compter du moment où le licenciement a été envisagé, et à la condition que le salarié ait eu connaissance que les offres s'inscrivaient dans le cadre de l'obligation de reclassement.

MINIMA SOCIAUX

Conformément aux engagements pris par le gouvernement dans le cadre du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale en début d'année, le RSA est revalorisé de 2 % au 1er septembre et passe à 492,90 € par mois pour une personne seule.

POLITIQUE SOCIALE

Afin de mettre en œuvre le « choc de simplification », voulu par le président de la République, le ministre de l'Économie et des Finances a présenté, le 4 septembre 2013, un projet de loi d'habilitation à prendre par ordonnances diverses mesures de simplification et de sécurisation de la vie des entreprises. Certaines d'entre elles relèvent du droit du travail.

Apprentissage : Faute de trouver des entreprises d'accueil, les jeunes renoncent à l'apprentissage

« En cinq ans, entre 2008 et 2012, nous avons perdu 15 % des effectifs dans nos centres de formation des apprentis (CFA). Il y a toujours autant de jeunes qui se présentent, mais ils ne trouvent pas d'employeurs pour les prendre en apprentissage et signer des contrats. Ils doivent alors renoncer », explique dans Libération.

Daniel Munoz, responsable de formation dans le premier réseau national d'apprentissage en France qui opère dans le bâtiment et les travaux publics (BTP). Alors que le gouvernement veut atteindre les 500 000 apprentis en 2017, il y a de quoi s'inquiéter de la frilosité des entreprises.

Selon Libération, « l'apprentissage est dans une situation paradoxale. Côté pile, il a le vent en poupe : pouvoir se former en touchant un salaire et en ayant souvent de meilleures chances d'insertion professionnelle séduit de plus en plus en ces temps de crise et de chômage massif des jeunes.

Dans l'enseignement supérieur notamment, la formule a sensiblement progressé ces dernières années, d'abord dans les grandes écoles, puis à l'université. Côté face, il devient de plus en plus difficile dans pratiquement tous les secteurs de trouver des

employeurs prêts à accueillir des apprentis. L'entreprise a beau recevoir des aides, elle y cherche son intérêt. Or, à quoi bon prendre un jeune et lui affecter un tuteur qui va prendre du temps pour le former s'il n'y a aucune perspective d'embauche à l'issue de son contrat ? »

Allemagne : le dumping social dans les abattoirs bousculés par les élections législatives

À trois semaines des élections législatives, les géants de la viande allemande « se réveillent », constate Libération (4-9). Ils sont « prêts à négocier un salaire minimum ». Aujourd'hui, dans les abattoirs, plus de deux tiers des ouvriers – soit 25 000 personnes selon les syndicats – « sont étrangers et payés une misère : entre trois et cinq euros de l'heure.

En plus de l'absence de salaire minimum, les mastodontes du secteur s'arrangent avec le droit européen et confondent volontairement travailleur détaché avec travailleur temporaire.

Au lieu d'offrir un contrat de travail allemand, ils soumettent leurs ouvriers au droit de leur pays d'origine, moins-disant pour le salarié et plus rentable pour l'employeur. Résultat : un dumping social décrié par les pays voisins, à commencer par la France qui a menacé de porter la question devant le Conseil européen ». Ceci explique cela.

La Belgique rogne les salaires des patrons du public

« La France a-t-elle initié une tendance en matière de rémunération des patrons du secteur public ? » s'interrogent Les Echos (3-9).

Un an après la décision de Paris, la Belgique a décidé à son tour de donner un tour de vis sévère aux salaires des PDG du public. « Jamais avare de paradoxe, le Royaume – pourtant dirigé par une coalition hétérogène de six partis où cohabitent à hue et à dia socialistes, libéraux et démocrates-chrétiens wallons comme flamands – se montre même plus sévère que le gouvernement socialiste français : les dirigeants des entreprises publiques ne pourront pas gagner en Belgique plus de 290 000 euros par an – voire 319 000 en fonction de certaines exceptions – alors que le plafond hexagonal a été fixé à 450 000 euros ». Marianne (7 au 13-9) s'empresse de faire remarquer que « 290 000 euros par an, c'est presque la moitié du niveau en vigueur en France. Pourtant, nul n'a crié au risque de fuite des cerveaux de la Belgique vers la France ».